

BOULEVARD



Caisse des Ecoles Publiques Ville de Cassis

Rapport d'orientations Budgétaires 2024

Les obligations légales

Dans les dix semaines précédant le vote de son budget primitif et conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Ce débat permet au Conseil d'administration d'examiner l'évolution des recettes et dépenses de l'exercice écoulé et de débattre des orientations de son action pour l'année à venir, afin d'élaborer le budget prévisionnel 2024.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, il doit faire l'objet d'un rapport (ROB) comportant des informations énumérées par la loi : Les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses ainsi qu'une présentation de la structure de la dette.

Ce débat doit se tenir à minima une semaine avant le vote du budget et doit donner lieu à une délibération spécifique indiquant que le Conseil d'Administration en prend acte.

Les objectifs du DOB

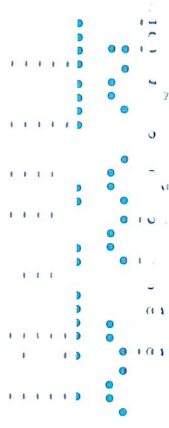
Un débat à partir du rapport d'orientations budgétaires permet au Conseil d'administration :

- De comprendre le contexte dans lequel évolue la Caisse des Ecoles
- D'informer sur la situation financière de la Caisse des écoles
- De discuter les orientations annuelles voire pluriannuelles qui préfigureront les priorités inscrites au budget

Dans la continuité des orientations de la ville de Cassis, la Caisse des écoles a pour objectif de contribuer à la qualité des conditions d'enseignement et de scolarisation des élèves des écoles publiques de notre commune.

La subvention octroyée chaque année par la ville de Cassis permet donc aux enseignants de fournir aux élèves les fournitures nécessaires à leur travail, d'équiper les écoles de matériels performants, et de mener à bien des projets pédagogiques ambitieux.

Elle permet aussi l'accompagnement des enfants porteurs de handicap, sur tous les temps de l'enfant (restauration, ALSH) chaque fois que cela est jugé profitable au projet de ces enfants par les équipes éducatives.



Bilan 2023

L'année 2023 a été marquée par les conséquences des crises nationales et internationales. Notre budget se trouve évidemment lui aussi impacté par les conséquences économiques qui en découlent, notamment les augmentations sensibles des fluides et de beaucoup des matériels indispensables au fonctionnement de nos écoles.

Malgré ce contexte, les équipes enseignantes ont poursuivi leur engagement dans des projets pédagogiques ambitieux. Bien entendu la Caisse des écoles les a résolument soutenus dans cette démarche.

La section de fonctionnement retrace tous ces faits et montre un exercice à l'évidence au service de la qualité due aux élèves et au personnel de nos écoles.

Certaines charges « fixes » correspondant aux dépenses liées aux contrats d'entretien des matériels, notamment les matériels informatiques et/ou numériques, ont subi une augmentation.

Les lignes correspondant au transport et à la mise en place des activités aquatiques obligatoires subissent elles aussi l'augmentation des coûts (transports, fluides piscine)

Concernant l'investissement, la Caisse des écoles a poursuivi en 2023 son soutien au maintien des équipements en parfait état de fonctionnement, selon le plan pluriannuel en cours.

Le projet « école numérique » a bien entendu lui aussi bénéficié de ces investissements, notamment en lançant le remplacement progressif des tablettes iPad, continuant de profiter des subventions liées au plan Territoire numérique en partenariat avec l'Etat et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Charges à caractère général	37 671,17	70 985,89	62 272,44	58 012,16
Charges de personnel et frais assimilés	1 929,23	5 677,12	5 542,02	2 500,00
Dotations aux amortissements des immos.	9 677,35	15 941,06	21 100,76	25 000,00
Autres charges de gestion courante	-	-	-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 277,75	92 604,07	88 915,22	85 512,16

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévision 2024
Résultat de fonctionnement reporté	33 024,69	57 746,94	39 142,87	10 512,16
Dotations, subventions	74 000,00	74 000,00	60 000,00	75 000,00
Autres produits de gestion courante			204,92	
Produits spécifiques			79,59	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	107 024,69	131 746,94	99 427,38	85 512,16

Concernant les investissements, la caisse des écoles continue d'assurer le renouvellement des matériels du parc informatique selon un plan pluriannuel (5 ans) de façon à ce que l'équipement soit toujours en parfait état de fonctionnement et adapté aux évolutions techniques du domaine. La qualification « bilingue » de notre groupe scolaire sera donc elle aussi accompagnée par l'achat des matériels nécessaires prévu dans le plan de projet innovant.